



CAROLE FREEMAN EXPULSE LE MINISTRE BAIRD DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Ottawa, 26 mai 2010 - Au nom du respect des institutions démocratiques et face à la multiplication des stratagèmes utilisés par le gouvernement Harper pour se soustraire aux questions des élus, la députée Carole Freeman a récemment fait expulser le ministre John Baird du siège des témoins au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Le 25 mai dernier, Dimitri Soudas, directeur des communications du premier ministre, était convoqué à témoigner devant le Comité à l'éthique au sujet de l'ingérence politique systématique des bureaux de ministres dans le processus de divulgation d'informations publiques. Quelques jours auparavant, Stephen Harper déclarait que le personnel politique des ministres ne serait plus tenu de répondre aux comités, visiblement dans le but de protéger monsieur Soudas. Le gouvernement a donc envoyé le ministre des Transports, John Baird, pour représenter le premier ministre !

Porte-parole du Bloc Québécois en matière d'accès à l'information et d'éthique, Carole Freeman n'a pas accepté d'endosser ce mépris du gouvernement Harper envers le pouvoir de convocation des comités parlementaires. Par une motion déposée en cours de séance, elle a fait expulser le ministre Baird.

Selon Mme Freeman, « Stephen Harper a de nouveau démontré son manque de respect des institutions démocratiques en cherchant à nous imposer sa loi du silence. Les comités parlementaires sont souverains et ont le privilège de convoquer les témoins qu'ils veulent entendre pour mener leurs enquêtes et leurs études. La nouvelle politique que le premier ministre tente d'imposer ferait en sorte que le gouvernement déciderait à sa guise des personnes qui peuvent être entendues par les comités. Cela constituerait un véritable outrage au Parlement et une atteinte inacceptable de la liberté d'action parlementaire. »

Depuis février dernier, trois bureaux de ministres ont fait l'objet d'une enquête de la Commissaire de l'Accès à l'information et le Comité permanent de l'accès à l'information a aussitôt jugé bon d'entreprendre une étude sur l'ingérence politique dans la gestion de l'information. La comparution d'employés ministériels visés et du chef de cabinet de Stephen Harper, Guy Giorno, et celle prévue de Dimitri Soudas, directeur des communications au sein du même cabinet, a eu clairement pour effet d'inquiéter le premier ministre.

Après la confrontation relative aux documents concernant les prisonniers afghans, un nouveau conflit se profile à Ottawa : les députés de l'opposition au sein du Comité permanent de l'accès à l'information ont donné comme mandat à leur président d'utiliser la manière forte pour obliger les témoins récalcitrants, comme Dimitri Soudas, à comparaître. Si le personnel politique du premier ministre et de ses ministres persistent à se défilier, l'affaire sera soumise au président de la Chambre pour qu'il détermine s'il y a outrage au Parlement. Ce nouvel affrontement s'accompagne donc d'une menace électorale en prime !

Carole Freeman convoque trois coordonnateurs de l'accès à l'information pour faire la lumière sur les manœuvres du gouvernement

Toujours dans le cadre des travaux sur l'ingérence politique dans les demandes d'accès à l'information, Mme Freeman a fait adopter le 13 mai dernier une motion pour convoquer les coordonnateurs de l'accès à l'information de trois ministères, du Bureau du Conseil privé et du secrétariat du Conseil du Trésor. Ces fonctionnaires publics n'étant pas concernés par la récente directive du premier ministre, pourront donc librement témoigner sur les contrôles ou les pressions indues qu'ils pourraient avoir subis dans le cadre de leur fonction de la part des ministres ou de membres de leur personnel politique.

« Nous aurons ainsi certainement l'occasion de découvrir l'envers de la médaille dans ce dossier qui illustre magistralement la culture du secret et l'obsession du contrôle qui caractérisent le gouvernement Harper et démontre son manque total de respect pour une des valeurs fondamentales dans toutes les démocraties : le droit à l'information ! » conclue la députée.

-30-

Information :

MARIO LALANCETTE
Adjoint parlementaire
201, Édifice de la Justice
Ottawa,
613-996-7265